



---

## PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

---

**B - PERSONNEL**

**B.9 - RECRUTEMENT, NOMINATION ET  
AFFECTATION DES DIRECTIONS  
D'ÉCOLE**

---

Émission : 15 avril 1996

Révision : 27 avril 2022

---

*Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) croit que la qualité de l'éducation reçue par les élèves est directement influencée par la qualité du personnel administratif. Des procédures de recrutement fiables et transparentes assurent l'embauche d'administrateurs qualifiés et engagés à la poursuite de la Mission du CSCN.*

*Le CSCN reconnaît l'importance cruciale du recrutement de directions d'école à la mise en œuvre de la mission du Conseil et au succès des écoles.*

### PROCÉDURES - RECRUTEMENT

1. Les critères de sélection suivants s'appliqueront au processus de sélection des directions d'école en s'assurant que les critères de sélections retenus sont équitables et non discriminatoires.
  - a) le candidat possède une formation professionnelle conforme aux exigences du poste de direction d'école ;
  - b) le candidat a acquis une expérience professionnelle qui démontre des chances de succès réelles dans un poste de direction d'école ;
  - c) le candidat possède les qualités reconnues de leadership en pédagogie, en gestion et en relations humaines ;
  - d) le candidat possède le certificat sur la Norme de qualité de leadership de l'Alberta ou est en mesure de l'acquérir dans les délais prescrits par le ministère de l'Éducation;
  - e) le candidat a démontré par ses actions personnelles et professionnelles qu'il comprend, épouse et appuie la Mission du CSCN et celle de l'école;
  - f) le candidat présente au moins deux références professionnelles crédibles;
2. L'annonce de postes de direction d'école à combler se fait simultanément au sein des écoles du CSCN et dans les médias.



---

## PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

---

<b>B. PERSONNEL</b>	<b>B.9 - RECRUTEMENT, NOMINATION ET AFFECTATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE</b>
---------------------	--

3. Chaque candidat aura un dossier qui devra contenir une demande écrite, les références requises et tout autre document susceptible de guider le choix du comité de sélection.

### PROCÉDURES – NOMINATION ET AFFECTATION

4. Un enseignant est nommé direction d'école pour les écoles catholiques ou publiques au sein du CSCN mais l'affectation se fait à une école en particulier.
5. La nomination et l'affectation d'une direction d'école est en vigueur pour une période déterminée.
6. La nomination initiale d'une direction d'école est sujette à une période probatoire d'un an, se terminant le 30 juin de l'année scolaire.
7. Toute nomination de direction d'école qui se fait au cours de l'année scolaire est temporaire même si elle peut durer jusqu'au 30 juin. La nomination est sujette à une revue mensuelle, donc probatoire de mois en mois.
8. Suite à l'évaluation de l'année probatoire, la direction générale peut informer le Conseil élu d'une nomination pour un terme d'un maximum de quatre (4) années à l'exception d'une direction qui serait reconduit dans son poste après cinq années assignées comme direction. Dans cette éventualité, les dispositions de la convention collective des enseignants s'enclenchent.
9. Toute nomination de direction d'école qui n'est pas prolongée par le CSCN se termine automatiquement au 30 juin.
10. Toute décision du CSCN de prolonger la nomination d'une direction d'école, sera communiquée à la personne affectée avant le 31 mai.
11. Une direction d'école complétant avec succès un terme peut être renommée pour un autre terme qui ne dépassera pas quatre (4) ans.



---

## PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

---

<b>B. PERSONNEL</b>	<b>B.9 - RECRUTEMENT, NOMINATION ET AFFECTATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE</b>
---------------------	--

12. Le transfert d'une direction d'école à une école dont la direction devient vacante peut s'effectuer par la direction générale.

**INFORMATIONS CONNEXES:**

- Politique 3.0 - Contraintes générales à la direction générale
- Politique 3.5 – Embauche, rémunération et avantages sociaux
- Procédure administrative – G 7051 : Évaluation des directions d'école